

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS1631

présenté par

Mme Leboucher, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 44

Supprimer les alinéas 8 à 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe parlementaire La France Insoumise vise la suppression du gel des pensions de retraites en 2026, ainsi que le sous-indexation jusqu'en 2030.

17 millions de retraités perdront en niveau de vie, une perte estimée à 300 euros en moyenne pour l'année prochaine, pour réaliser des coupes budgétaires de l'ordre de 3 milliards en 2026, de nouveau 2,6 milliards en 2027 puis 1,2 milliard supplémentaire chaque année jusqu'en 2030 soit 9,4 milliards de coupes dans les pensions de retraite sur 5 ans.

Pour financer l'enfumage du décalage du calendrier de la retraite à 64 ans, le Gouvernement prévoit par sa lettre rectificative d'augmenter la sous-indexation des pensions de 0,5 point d'inflation en 2027. Cela revient à dégrader le niveau de vie de l'ensemble des retraités, pour des gains plus que faibles pour une seule génération. Cette inique réforme de la retraite à 64 ans ne se décale pas, elle s'abroge. Nul besoin pour cela d'appauvrir les retraités. Une hausse progressive de 1,25 point de cotisations permet de financer le retour à 62 ans.

Ces mesures se cumuleront avec la dégradation de la valeur de service du point Agirc-Arrco, qui implique une perte immédiate pour les retraites actuelles, mais aussi une dégradation des droits des futurs retraités.

Les retraites sont le principal levier d'ajustement de l'agenda austéritaire d'Emmanuel Macron. Après avoir imposé la retraite à 64 ans, contre l'avis du Parlement et du peuple, et attaqué les droits de millions d'actifs, c'est désormais aux retraités de payer. Le but de ces dispositions est sibyllin : les libéraux veulent enterrer définitivement le principe de l'indexation des pensions de retraite pour mieux détricoter le système par répartition.

Car la désindexation des retraites n'est pas seulement une mesure budgétaire : c'est une manœuvre des libéraux pour transformer une question de justice de classe en une illusion de conflit générationnel. Elle n'est rien d'autre qu'une attaque contre le monde du travail. En opposant les jeunes aux retraités, le pouvoir tente de masquer le véritable conflit : celui qui oppose les travailleurs, actifs ou anciens, à ceux qui accaparent les richesses produites. Sous couvert d'équité générationnelle, cette politique organise le recul du pouvoir d'achat des retraités et alimente la division sociale du camp du travail. C'est une manière de casser le pacte de solidarité qui fonde notre système par répartition, au profit du capital et des fonds de pension.

En affaiblissant la solidarité entre générations de travailleurs, on fragilise le cœur même du système par répartition — c'est-à-dire la confiance collective dans la redistribution du travail et du temps.

Nous refusons ce mensonge : ce n'est pas aux retraités ni aux jeunes de payer la crise, mais à ceux qui s'enrichissent sur leur dos.